

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves, LARONDE
Françoise, CHESSERET Didier, CHALEIL Laurent

Absent excusé : RIBOTTET Maryse

Secrétaire de séance : F LARONDE

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7

PRESENTS : 6

VOTANTS : 6

Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

DELIBERATION : ACCEPTATION DE DIFFERENTS DEVIS

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux les différents devis reçus pour 2026.

- Entreprise MARINIER Dominique pour la réparation des marches d'escalier pour le logement communal : 724.48 € TTC
- Entreprise COLAS pour des travaux de voirie Voie Romaine de Montignac (zone 1 – zone 2), Rue des Ouches : 8560.13 € TTC
- MAILLARD ELAGUEUR GRIMPEUR pour l'abattage de 3 pins et tuyas au cimetière de Valignat : 1920.00 € TTC
- Plâtrerie-peinture COLLET Jean Christophe pour la peinture des volets de la salle polyvalente : 1428.90 € TTC
- Entreprise BEAUDONNET Didier pour l'exhumation de 6 concessions funéraires au cimetière communal : 1260.00 € TTC

Le Conseil Municipal approuve ces devis et vote POUR : à l'unanimité

Les sommes seront inscrites au budget 2026

DELIBERATION : APPROBATION DU PCS : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire expose aux Conseillers le Plan Communal de Sauvegarde de la commune qui pourra être appliqué en cas de problèmes

Ce PCS est élaboré pour la sécurité des habitants.

Il sera remis à jour régulièrement.

Le Conseil Municipal vote POUR : à l'unanimité et approuve donc ce PCS.

DELIBERATION : TRAVAUX DE TRANCHEE POUR UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Madame le Maire explique au Conseil qu'elle et son mari vont faire installer une microstation pour leur assainissement individuel 24 Allée Saint Michel.

L'entreprise Faure va devoir faire une tranchée de 35 mètres environ le long de la route.

Les travaux seront payés par les demandeurs.

Magalli BLAES et Didier CHESSERET sortent de la salle pour ne pas prendre part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal vote POUR : à l'unanimité des présents.

DELIBERATION : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE VALIGNAT POUR LE NOEL DES ENFANTS

Mme BLAES, Maire de Valignat propose d'allouer une subvention de 150 € à l'association « les Amis de Valignat » pour le Noël des enfants de Valignat, ce qui couvrirait les dépenses d'achat de jouets effectuées pour les enfants.

Comme Mme SASTRE GARAU est la Présidente de l'association, elle sort de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce : POUR à l'unanimité des présents

Infos diverses :

- Virement de crédit fait sur l'exercice 2025 pour approvisionner le chapitre 014, article 7392221 avec le chapitre 011, article 623 pour la somme de 33.00 € (demandé par le Trésor Public avant la clôture du bilan financier 2025.

La séance est levée à 19h51

Le Secrétaire de séance,

Le Maire, Magalli BLAES